



## Décès locataire

-----  
Par bree

Bonjour, mon fils a acheté il y a quelques années un appartement déjà loué. La locataire vient de décéder et elle n'a pas de descendant. L'appartement est actuellement fermé, il n'a pas la clé. Renseignements pris à la Mairie, il faut qu'il fasse venir un serrurier + un huissier pour faire l'inventaire des biens qui sont dans l'appartement et il doit faire venir un garde meuble pour entreposer tout cela dans un caisson en attendant que la situation se décante... et tout ceci à ses frais bien évidemment. Existe t'il une autre solution moins onéreuse ? Est-il obligé de respecter cette procédure ? Comment se fera t'il remboursé le garde meuble et par qui ? Quelle est la procédure à suivre ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement